

MOTIP Assembly Grease

N° comm. : 090310

Fiche Technique



Empêchez l'usure et le collage des raccords vissés qui sont soumis à des charges de travail lourdes avec MOTIP Assembly Grease. La graisse Assembly Grease est hydrofuge et offre une excellente prévention de la corrosion.

Qualité & propriétés

- Convient parfaitement pour monter les systèmes de freinage
- Simplifie l'élimination à l'avenir
- Haute stabilité thermique
- Empêche l'usure et l'adhérence
- Résistant à l'eau, au sel, ainsi qu'aux acides et bases faibles
- Jet directionnel
- Résistant aux produits chimiques et aux intempéries
- Excellente adhérence

Données physiques & chimiques

- Base: Graisse EP-2
- Nom de la couleur: blanc
- Odeur: Caractéristique
- Surfaces: Systèmes de freinage
- Température de fonctionnement minimale: 10 °C
- Température de fonctionnement maximale: 25 °C
- Taux de pulvérisation: 1,5
- Pression de vapeur: 3500/20 bar
- Densité relative: 1,11 g/ml
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu: 500 ML

Mode d'emploi

- Avant utilisation, lisez attentivement les instructions sur l'emballage et agissez en conséquence.
- Meilleure température de traitement 10 à 25 °C.
- Avant utilisation, agitez l'aérosol.
- Pulvériser les pièces de frein à traiter avant l'assemblage.
- La graisse d'assemblage de frein peut être retirée avec le nettoyant MoTip Brake Cleaner.
- Éviter tout contact avec le disque de frein et les plaquettes de frein !

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +31 (0) 561 69 44 00 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Juin 10, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.